

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Destinataire : Membres du Conseil d'établissement

Date : Mercredi 12 juin, 18h00

Lieu : Bibliothèque de l'école



PROCÈS-VERBAL

	ÉTAIENT PRÉSENTS Karine Balthazar, parent Véronique Paradis, parent Alexandra Marier-Bienvenue, parent Katina Ste-Marie, parent Martine Ruel, enseignante Valérie Laferrière, enseignante Maryse Gagnon, enseignante Dominique Leduc, éducateur au service de garde, représentant du personnel de soutien Annie Robert, technicienne au service de garde PARTICIPAIT ÉGALEMENT Gabriel Duquette, directeur PUBLIC Aucun public	ÉTAIENT ABSENT(E)S Michel Lefebvre, parent Fannie Lavergne-Lemieux, enseignante
CÉ #12-06-2024-01	1. Ouverture de la séance : mot de bienvenue 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance Karine Balthazar et Gabriel Duquette accueillent les membres, constatent le quorum et ouvrent la séance. 1.2 Nomination d'un(e) secrétaire Nomination (LIP 69) Alexandra Marier-Bienvenue se propose afin d'agir à titre de secrétaire lors de la séance du CÉ du 12 juin. Aucun vote n'est demandé. EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité; DE NOMMER Alexandra Marier-Bienvenue à titre de secrétaire pour la séance du CÉ du 12 juin 2024. 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour L'ordre du jour est projeté à l'écran et lu par Karine Balthazar. L'ajout du sujet « Sortie au camping Les jardins d'eau – 6^e année » est proposé par Gabriel Duquette. Aucun vote n'est demandé. EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Dominique Leduc, il est résolu à l'unanimité; D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout du sujet proposé.	
CÉ #12-06-2024-02		

CÉ #12-06-2024-03

1.4 Lecture et adoption du procès-verbal du 7 mai 2024

Le procès-verbal a été transmis par courriel aux membres et préalablement lu. Il est également projeté à l'écran. Aucune modification n'est proposée. Aucun vote n'est demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Annie Robert, il est résolu à l'unanimité;
D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

1.5 Suivis de la rencontre du 7 mai 2024

1.5.1 Présence des écrans à l'école

Gabriel Duquette fait un suivi de ce sujet abordé lors de la séance du 7 mai dernier. Tout d'abord, il revient aux enseignant(e)s de choisir la démarche appropriée pour la préparation et la présentation de ses cours dans les limites des programmes autorisés. C'est également les enseignant(e)s qui proposent à la direction, conformément à la loi et dans le cadre du budget de l'école, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études.

Gabriel Duquette a questionné sa directrice générale adjointe afin de savoir si le CSSP avait l'intention de se positionner au regard de cet enjeu. Il a reçu la réponse à l'effet que, pour le moment, le CSSP ne se positionnera pas. Il a également reçu l'information que le ministre de l'Éducation souhaitait consulter diverses instances et transmettre sa position. Il se pourrait que le MÉQ nous transmette des directives. Si c'était le cas, nous nous conformerons à celles-ci.

L'école n'a pas attendu avant de prendre position. Une discussion a eu lieu avec les enseignant(e)s lors de l'assemblée générale du mois de mai. Le sujet a également été abordé avec les éducateur(trice)s du service de garde ce mercredi 12 juin. Nous avons statué que l'utilisation du numérique devait se faire exclusivement avec une intention pédagogique. Une vigie est prévue à cet effet par le comité informatique.

Il est cependant jugé acceptable que certains moments exceptionnels pourront servir au numérique sans intentions pédagogiques (jugement des enseignants, sans abus). Par exemple, le visionnement d'un film à l'approche d'un congé spécial, lors de la vaccination, etc.

2. Parole au public

3. Adoption et approbation

3.1 Rapport annuel du CÉ (adoption)

L'article 82 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de service scolaire;

Le CÉ doit préparer le rapport annuel conformément aux dispositions du règlement pris en vertu de l'article 457.6 de la Loi sur l'instruction publique;

L'article 83 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité;

Le CÉ a préparé un rapport annuel de ses activités pour l'année scolaire 2023-2024. Ce rapport annuel des activités du CÉ a été présenté aux membres ;

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.

CÉ #12-06-2024-04

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Katina Ste-Marie, il est résolu à l'unanimité;
D'ADOPTER le rapport annuel des activités du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024.

DE MANDATER la direction pour transmettre une copie de ce rapport annuel au centre de services scolaire au cours des prochains jours et pour le déposer sur le site Web de l'école afin de le rendre public et d'ainsi informer les parents et la communauté.

3.2 Budget 2024-2025 (adoption)

L'article 95 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire.

L'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite.

Le budget annuel de l'école est présenté par Gabriel Duquette. Ce budget est basé sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année et il maintient l'équilibre entre d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Ils considèrent que le montant alloué au perfectionnement devrait être majoré, ne représente pas la réalité de la formation continue exigée aux enseignants, qui est souvent pratiquée sur une base volontaire. Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Véronique Paradis, il est résolu **à l'unanimité**;

D'ADOPTER le budget 2024-2025 tel que présenté;

DE MANDATER la direction pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire des Patriotes pour qu'il l'approuve.

3.3 Listes de matériel d'usage personnel et listes de reprographie (approbation)

Gabriel Duquette propose au CÉ, pour approbation, les listes de matériel d'usage personnel requis par l'école, conformément à l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3^e et 4^e paragraphes de la Loi sur l'instruction publique;

Les listes proposées par la direction :

- ont été élaborées avec la participation des enseignants;
- respectent le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées édicté par le Ministère;
- respectent la Politique relative aux contributions financières pouvant être exigées par les écoles et par les centres, adoptée par le centre de services scolaire;
- prennent en compte les principes d'encadrement du coût des documents établis pour 2023-2024 par le conseil d'établissement;

Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le montant demandé pour les listes de 6^e année dépasse de 4,49\$ le montant maximum fixé dans les principes d'encadrement. Les membres sont en accord afin d'aller de l'avant avec l'approbation des listes. Katina Ste-Marie propose également une campagne de financement avec la compagnie Colle à moi. Les parents pourront ainsi se procurer, sur une base volontaire, des étiquettes afin d'identifier le matériel d'usage personnel, les vêtements, etc. de leur enfant. L'intention de la campagne sera d'offrir des activités spéciales aux élèves. Le vote n'est pas demandé.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martine Ruel et Katina Ste-Marie, il est résolu **à l'unanimité**;

D'APPROUVER les listes de matériel d'usage personnel dont l'achat sera demandé aux parents pour 2024-2025 et d'en déposer une copie sur le site Web de l'école.

D'APPROUVER la campagne de financement avec la compagnie Colle à moi.

CÉ #12-06-2024-05

CÉ #12-06-2024-06

	3.4 Activités et sorties (approbation) Sortie dans le Vieux-Belœil – 4^e année <i>Les enseignant(e)s de 4^e année souhaitent offrir à leurs élèves une sortie dans le Vieux-Belœil. Ils visiteront le cimetière et des lieux historiques. Ils iront également à la crèmerie du quartier Général. La sortie aura lieu le vendredi 14 juin pour le groupe de Mme Maryse et M. François. La sortie aura lieu le 20 juin pour le groupe de Mme Rachel.</i> Sortie au camping Les jardins d'eau – 6^e année <i>En cette fin d'année scolaire, les enseignant(e)s de 6^e année souhaitons offrir une activité spéciale à nos finissant(e)s. Le vendredi 21 juin, nous sortirons au camping Les jardins d'eau à Marieville. Les élèves pourront se baigner, profiter de la plage et des jeux d'eau. Il y aura la présence de deux surveillants-sauveteurs engagés par le camping. Le transport aller-retour sera fait en autobus. Une lettre sera transmise aux parents afin d'obtenir les autorisations parentales et des précisions sur les aptitudes de nage des enfants. Le port d'un vêtement de flottaison individuel sera obligatoire si un élève ne sachant pas nager souhaite se baigner.</i> <i>Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.</i>
CÉ #12-06-2024-07	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Dominique Leduc, il est résolu à l'unanimité; D'APPROUVER les deux sorties proposées telles que présentées. 3.5 Projet IRMC 2024-2025 – Maison de la famille (approbation) <i>La Maison de la Famille de la Vallée du Richelieu propose un projet dans le cadre du programme PSRE 2024-2025 qui répond aux besoins des jeunes de 5^e et 6^e année et vise notamment la persévérance scolaire, l'estime et la connaissance de soi. Les jeunes participants seront immergés dans des activités pédagogiques ludiques centrées sur un thème mensuel (4 séances par mois pour un thème). Ils seront amenés à réfléchir sur eux-mêmes, la société et leur avenir. Le projet cible divers aspects clés du succès tels que l'estime de soi, la motivation, l'engagement social, les compétences relationnelles et le bien-être mental.</i> <i>Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Le vote n'est pas demandé.</i>
CÉ #12-06-2024-08	EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Annie Robert, il est résolu à l'unanimité; D'APPROUVER le projet proposé par la Maison de la Famille tel que présenté. 4. Informations et affaires nouvelles 4.1 Intention des membres et choix de la date de l'assemblée générale de parents 2024-2025 <i>Deux postes « parents » seront ouverts pour élection pour l'année scolaire 2024-2025.</i> <i>La date de l'assemblée générale de parents sera confirmée aux membres à la suite de l'assemblée générale des enseignant(e)s. Les dates proposées sont : 27 août, 10 ou 11 septembre.</i> 5. Parole à la direction <i>La campagne de financement (Mara-Tournesol) a permis d'amasser 2797\$ pour des activités à la rentrée scolaire 2024-2025. De plus, nous recevrons plus de 5000\$ de la compagnie AON. Nous pourrions réaliser les projets déjà établis.</i> <i>Gabriel Duquette souligne la fin de cette année scolaire. Il remercie les parents et les membres du personnel pour leur travail. Il profite de l'occasion pour souligner de bons coups.</i>

CÉ #12-06-2024-10	6. Parole à la technicienne au service de garde <i>Annie Robert souligne la semaine du service de garde. Celle-ci s'est bien déroulée. Seuls les pique-niques n'ont pas eu lieu en raison de la température. Une activité « Tourne-ville » a eu lieu lors de la journée pédagogique.</i> 7. Parole au soutien <i>Plusieurs postes sont abolis (4 sont maintenus) au service de garde, changement quant aux postes affichés (horaires différents l'an prochain, plus de temps plein, poste d'aide à la classe et de surveillance). Le personnel de l'école fait face à l'inconnu pour l'année prochaine.</i> 8. Parole aux enseignants <i>Maryse Gagnon indique que la sortie au Zoo de Granby était un succès. Les sujets des épreuves du ministère sont très intéressants cette année (4e année). Valérie Laferrière présente le projet de rédaction d'un récit sur un animal exotique et d'enregistrement de leurs récits, envoyés aux parents via un code QR. Martine Ruel présente le spectacle Tournesol Académie et le projet de mentorat en lecture entre les élèves de 1^{re} année et 5^e année.</i> 9. Parole aux parents 10. Parole au représentant au Comité de parents du CSSP <i>Alexandra Marier-Bienvenue fait un retour sur la rencontre du comité de parents. Elle aborde le rassemblement du 50^e anniversaire du CSSP et le prix reconnaissance octroyé au président du Comité de parents du CSSP.</i> 11. Sujets divers <i>Aucun sujet divers</i> 12. Levée de l'assemblée <i>Tous les sujets ont été traités.</i> EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Karine Balthazar, il est résolu à l'unanimité; D'APPROUVER la levée de la séance à 20h00. _____ (signature) Karine Balthazar, présidente _____ (signature) Gabriel Duquette, directeur
---------------------------------	---